



# Communication décompte de remboursements refusés sans raison - complément de mutuelle

Par **pere2020**, le 24/11/2022 à 12:56

Bonjour,

Suite à un jugement les frais exceptionnels sont à partagés par moitié. L'enfant est rattaché aux deux sécurités sociales différentes et également à deux mutuelles différentes.

Chaque parent a donc sa sécurité sociale et sa mutuelle.

Ma mutuelle peut agir en tant que sur complément lorsque mon enfant a été remboursé par la sécurité sociale et la mutuelle de sa mère.

Or, ma mutuelle comme toutes les mutuelles dans ces cas, demande un décompte de remboursement de la sécurité sociale de madame et un décompte de remboursement de la mutuelle de madame.

Madame me fournit uniquement une facture où est indiquée le décompte de la sécurité sociale et de la mutuelle. Ce qui n'est pas suffisant.

Elle refuse systématiquement de me communiquer ou de communiquer les décomptes pour ma mutuelle mais demande de payer les frais pour lesquels pour certains elle ne respecte pas le jugement indiquant un accord préalable en prétextant dans ces cas, que changer une monture et verres ne font pas partie de dépenses importantes en terme de frais.

Avez vous une solution à proposer pour ce litige dans lequel madame s'efforce à m'empêcher d'utiliser ma mutuelle que j'ai pris pour le bien être de mon enfant ?

Merci